Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de l'Education et de l'Enfance

Enseignement

REF: DEEENS2011011

Signataire: CP/VY/CM

OBJET : Classes de neige : Année scolaire 2011/2012 : participations familiales aux frais

de séjour

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant l'avenant à la convention passée entre la caisse des écoles et la ville d'Aubervilliers concernant l'organisation des classes de neige 2012,

Vu le budget communal,

A l'unanimité. **DELIBERE**:

DECIDE d'établir un barème de participations familiales pour l'année scolaire 2011/2012 applicable à tous les enfants scolarisés à Aubervilliers, même domiciliés hors commune :

Quotients familiaux	<u>Participations</u>
0 € à 105,00 €	98,00 €
105,01 € à 150,00 €	120,00 €
150,01 € à 200,00 €	161,00 €
200,01 € à 270,00 €	207,00 €
270,01 € à 360,00 €	253,00 €
360,01 € à 460,00 €	309,00 €
460,01 € à 610,00 €	388,00 €
610,01 € à 760,00 €	460,00 €
760,01 € à 920,00 €	506,00 €
920,01 € et plus	533,00 €

Comme chaque année, 2% d'augmentation ont été répercutés sur les tarifs, hormis les deux premiers. Il s'agit là des familles les plus en difficulté sociale sur la ville.

APPLIQUE aux familles ne pouvant justifier de leurs ressources et de leurs charges un tarif forfaitairement fixé à 337,00 €.

REDUIT le tarif de 50% au deuxième enfant en fonction du quotient de la famille, lorsque deux enfants d'une même famille sont inscrits.

Les recettes en résultant seront imputées au budget de l'exercice en cours au : 7067.255 (303.7067.255).

le Maire

Reçu en Préfecture le : 30/09/2011

Publié le : 29/09/2011

Certifié exécutoire le : 30/09/2011

Pour le Maire L'Adjoint délégué